



NEWS DE L'UPCCF

LA LETTRE DE L'UNION PROFESSIONNELLE
DES CONSEILLERS CONJUGAUX ET FAMILIAUX

JUIN 2018 / NUMERO 8

CHÈR(E)S MEMBRES,

***Dans ce numéro, découvrez les
lignes directrices proposées à
l'issue de l'Assemblée Générale
de ce 17 mai 2018,
à Gembloux et,
les noms des membres
composant la nouvelle équipe
du Conseil d'Administration***

Contactez-nous :



***Vous êtes
190 à nous rejoindre sur Facebook
et 202 à aimer nos publications***

Une vingtaine de personnes ont fait le déplacement jusqu'à Gembloux. Merci pour nous avoir – le temps d'une soirée – donné l'occasion d'une vraie rencontre.

Chacun, chacune, - tour à tour - a pu poser ses questions ou donner son avis quant aux actions réalisées durant ces deux dernières années au sein de l'UPCCF.

Cet échange de vues donne un nouveau point d'appui à l'UP, lui permettant ainsi d'asseoir une trajectoire dans la poursuite de ses objectifs propres.

L'UPCCF s'inscrit dans la continuité de ce qui vous a été proposé ces deux dernières années, avec une écoute attentive aux souhaits exprimés par ses membres lors de l'AG.

Certains CCF ne nous ont communiqué qu'une adresse postale.

Merci de diffuser et de nous communiquer vos courriels.

Nous vous transmettons nos plus cordiales salutations CCF. Et vous souhaitons une bonne lecture...



Les membres de l'UPCCF entament un nouveau cycle

Bienvenue

À Cécile Biette, Stéphanie Boury-Robert, Nathalie Fontaine et Philippe Verrue qui ont rejoint Françoise Lemaire et Léo Burquel au Conseil d'Administration de l'Union Professionnelle des Conseillers Conjugaux et Familiaux.

Merci

À Zoé Vangeyte.

Qui – chaque jour et tout au long de son mandat - s'est *connectée* pour prendre connaissance de vos mails et vous donner un éclairage rapide et concis. Zoé a poursuivi la voie que d'autres avaient ouverte avant elle et s'est réellement investie dans cette tâche.



Dans son élan, Zoé a créé une page sur le réseau social Facebook. Depuis, 206 personnes nous suivent. Nathalie Fontaine prend le relais.

À Lidia Léonardi, qui a assuré la fonction de trésorière. Philippe Verrue veillera sur les finances de l'UP dès maintenant.

Et aussi à Geneviève Ohayon pour avoir été à l'initiative des newsletters. Françoise Lemaire a assuré l'intérim, et Cécile Biette reprend le flambeau.

Merci également à Valérie Villain pour avoir assuré les mises en page des newsletters ainsi qu'à Christine Gosseye.

À Stéphanie Boury-Robert qui sera désormais secrétaire de l'UPCCF.



LES SUPERVISIONS DE GROUPE, UNE OCCASION D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION

Depuis septembre 2017, l'UPCCF soutient le métier de conseiller conjugal et familial en le faisant mieux connaître auprès de ses pairs, et en permettant aux membres d'échanger sur leurs pratiques et de soutenir leurs réflexions. Deux groupes ont vu le jour, l'un à Namur et l'autre à La Louvière.

En 2018, seul le groupe de Namur va poursuivre ses activités, supervisé par Monsieur J.-P. Lebrun, qui accepte de continuer avec nous, à la condition qu'au moins dix personnes y participent durant toute la session (soit de septembre 2018 à juin 2019). **Si ceci vous intéresse, merci de vous manifester par mail en vue de connaître les conditions (prix et acompte à verser) avant le 25 juillet 2018.**

Créer du lien, se connaître, c'est aussi la mission de l'UPCCF. En participant à ces supervisions, c'est une opportunité de (re) donner du sens à notre profession.

LES POINTS ABORDÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **La loi De Block**

Suite à la loi De Block, et au rejet du recours devant la Cour Constitutionnelle, le CCF est donc empêché d'exercer hors institution multidisciplinaire alors qu'aucune disposition pénale n'est prévue pour le non-respect de la loi. Seul un recours est possible pour les mesures transitoires (annulées le 17 mars 2017). Restons donc vigilants. L'UPCCF, pour clarifier la complexité de ce sujet, va organiser prochainement une séance sur ce sujet, séance réservée aux membres.

- **Consolider les liens, faire connaissance**

Outre par le biais d'une participation aux supervisions collectives, qui permet de tisser du lien, quelques membres ont proposé d'organiser des rencontres moins formelles, et plus festives. Sous la forme d'une auberge espagnole, d'un barbecue, une manière sympathique de nous rencontrer « autrement ». Il ne reste plus qu'à...

- **Votre cotisation est-elle réglée ?**

Si c'est le cas, tout va bien.

Si ce n'est pas le cas, sachez que vos coordonnées seront supprimées du site, dans un souci d'équité à l'égard de celles et ceux qui se sont mis en ordre. Comment faire pour le paiement de votre cotisation ? Versez soit 50,00 € (en communication « ME » membre effectif ou « MA » membre actif), soit 25,00 € (en communication « Étudiants ») sur le compte de l'UPCCF : IBAN BE18 2100 8911 5265 BIC GEGABEBB.



Le nouveau conseil d'administration de l'UP vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous fixe rendez-vous pour prendre connaissance de la prochaine newsletter, à bientôt...

Votre appartenance à l'UP renforce la position du CCF